



Préavis municipal N° 2026- 7 : Demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon

La commission composée de Remo Habegger (président), Olivier Freymond et Eric Gilliard s'est réunie le jeudi 4 juin 2026 à Thierrens afin d'étudier le préavis municipal n° 2026-07 relatif à la demande de crédit pour les travaux de remplacement d'un collecteur d'eaux claires à La Combe – Chapelle-sur-Moudon.

La commission a pris connaissance du préavis municipal ainsi que des explications fournies par les représentants de la Municipalité.

Lors de ses travaux, la commission a notamment relevé que la Municipalité a déjà entrepris plusieurs démarches afin de limiter les risques d'inondation. Une mise en demeure a notamment été adressée, ce qui a permis d'accélérer le traitement du dossier.

Les investigations menées ont démontré que les problèmes observés proviennent à la fois des eaux de ruissellement et du mauvais état du collecteur existant. Les dégâts constatés sur le collecteur remontent en partie aux travaux réalisés lors de la construction des villas du secteur.

La commission a également pris connaissance des contrôles caméra effectués sur les canalisations ainsi que des explications détaillées concernant l'état du réseau existant. Les constats présentés démontrent clairement que les travaux proposés sont devenus indispensables.

La dernière inondation, survenue en novembre 2025, a engendré des dégâts dont le coût est estimé à environ CHF 270'000.-. La commission considère que ce montant démontre clairement l'importance des risques encourus et la nécessité de mettre en œuvre une solution durable afin d'éviter la répétition de tels sinistres.

Au-delà de l'état dégradé du collecteur, la commission relève que ces travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité, afin d'éviter de nouveaux débordements et de limiter les risques d'inondation pour les habitations concernées.

Après examen du dossier et des informations transmises par la Municipalité, la commission considère que la solution proposée est appropriée et qu'elle permettra d'apporter une réponse durable aux problèmes rencontrés dans ce secteur.

Afin de limiter les perturbations pour les usagers, il est prévu que les travaux soient réalisés pendant les vacances scolaires, entre le 8 et le 20 juillet, sous réserve de l'acceptation du préavis par le Conseil communal.



Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accepter le préavis municipal n° 2026-07 ;
- d'accorder le crédit de CHF 262'683.00 pour les travaux de remplacement du collecteur d'eaux claires à La Combe ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante.

Thierrens, le 05.06.2026

Remo Habegger
Rapporteur

Olivier Freymond

Eric Gilliard

Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.